

**COMPTE RENDU
PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DU BREUIL
DU 04 AOUT 2020**

Article L.2121-25 du Code général des Collectivités territoriales :

Le compte rendu de la séance est affiché sous huitaine

Article R. 2121-11 du Code Général des Collectivités territoriales :

L'affichage du compte-rendu de la séance a lieu, par extraits, à la porte de la Mairie.

Conseillers en exercice : 27

Convocation du 27 JUILLET 2020

Présents à la séance : 20

Présents : Chantal CORDELIER - Fiorina MOREAU - Robert ARNOLDO - Bernard FREDON - Catherine BUCHAUDON - Léon MATUSZYNSKI - Michel VADROT - Stéphanie MICHELOT-LUQUET - Luis MENARGUES - Nathalie MOYSET - Christian MATHIAS - Carole BILLARD - Gilles COUVIDAT - Patricia DA CUNHA - Fabrice PORCHERON - Martine MACIASZEK - Philippe MEREAU - Laurent ECHALIER - Géraldine PLANTARD - Inès DIAS

Absents excusés : Catherine LANDRE (pouvoir à Chantal CORDELIER) - Valérie JULIEN (pouvoir à Fiorina MOREAU) - Rémi FALCAND (pouvoir à Bernard FREDON) - Sylvain LAMOTTE (pouvoir à Léon MATUSZYNSKI) - Cécilia VALOR (pouvoir à Martine MACIASZEK) Sandro Filipe MARTINS (pouvoir à Laurent ECHALIER) - Johan DURQUE (pouvoir à Inès DIAS)

Secrétaire de séance : Philippe MEREAU

DELIBERATION N° 1

OBJET : ÉLECTIONS SÉNATORIALES

Madame le Maire rappelle que suite à la décision du Tribunal Administratif de Dijon du 22 juillet 2020, d'annuler l'élection des délégués sénatoriaux à l'issue de la réunion du Conseil Municipal du 10 juillet 2020, les élus de la Commune doivent à nouveau procéder à la désignation de délégués et suppléants.

Décision qui intervient suite au dépôt par le Préfet de Saône et Loire d'un déferé auprès du Tribunal Administratif portant principalement sur une modification pour régularisation de désignation des délégués titulaires et suppléants.

Après avoir rappelé que renouvellement de la moitié du Sénat (178 sièges) par les élus locaux et les parlementaires aura lieu le 27 septembre 2020, Madame le Maire invite les membres du Conseil Municipal à procéder sans débat et au scrutin de liste à bulletin secret, à l'élection de 15 délégués et de 5 suppléants. Les délégués et leurs suppléants sont élus simultanément par le conseil municipal suivant le système de la représentation proportionnelle et suivant la règle de la plus forte moyenne sans panachage, ni vote préférentiel (art L.289 du code électoral).

Les listes présentes peuvent être complètes ou incomplètes et par conséquent peuvent comprendre un nombre de noms inférieurs ou égal au nombre de mandats de délégués et de suppléants à pourvoir. Chaque liste de candidats aux fonctions de délégués et de suppléants est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

La déclaration de candidature doit contenir le titre de la liste présentée avec les noms, prénoms, domicile, date et lieu de naissance de chaque membre et l'ordre de présentation.

Le vote a lieu au scrutin secret, majoritaire, à deux tours. Nul n'est élu délégué ou suppléant au premier tour s'il n'a réuni la majorité absolue des suffrages exprimés. Au second tour, la majorité relative suffit. En cas d'égalité de suffrages, le candidat le plus âgé est élu.

Dans les communes de 3500 habitants et plus, les conseillers ne peuvent voter que pour une seule liste sans adjonction ni radiation de nom et sans modification de l'ordre de présentation des candidats. Tout bulletin ne répondant pas à ces prescriptions est nul.

Il est procédé au vote à bulletin secret, après appel de son nom, chaque conseiller municipal, a déposé dans l'urne prévue à cet effet, le bulletin fourni par la mairie et au dépouillement.

Madame le Maire rappelle que le bureau électoral est présidé par Le Maire et composé des deux conseillers les plus âgés et des deux conseillers les plus jeunes, sont donc désignés :

Messieurs Christian MATHIAS et Léon MATUSZYNSKI

Messieurs Philippe MEREAU et Fabrice PORCHERON

Ils auront à signer les procès-verbaux de ces élections sénatoriales et sont invités à procéder au dépouillement.

Deux listes ont été présentées aux voix.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 27
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 27

- Ont obtenu :
- Chantal Cordelier : 22 voix soit 13 délégués et 4 suppléants
- Laurent Echalié : 5 voix soit 2 délégués et 1 suppléant

Liste nominative des personnes désignées : **Liste conduite par Madame CORDELIER**

Délégués : CORDELIER Chantal
ARNOLDO Robert
MOREAU Fiorina
FREDON Bernard
LANDRE Catherine
MATUSZYNSKI Léon
BUCHAUDON Catherine
VADROT Michel
MICHELOT-LUQUET Stéphanie
MATHIAS Christian
JULIEN Valérie
FALCAND Rémi
MOYSET Nathalie

Suppléants : COUVIDAT Gilles
BILLARD Carole
LAMOTTE Sylvain
DA CUNHA Patricia

Liste nominative des personnes désignées : **Liste conduite par Monsieur ECHALIER Laurent**

Délégués : ECHALIER Laurent
DIAS Inès

Suppléant : MARTINS Sandro Filipe

Clôture de la séance : 18 h 55

Le secrétaire de séance :
Philippe MEREAU



Le Maire :
Chantal CORDELIER



